

Projet de budget : comment aggraver la précarité et les inégalités !

Le projet de Budget présenté au conseil des ministres est marqué par la persistance de choix qui accroissent les inégalités, dépouillent les services publics de leurs moyens de faire face aux besoins et tournent le dos aux besoins réels.

Le bouclier fiscal et les dispositions de la loi TEPA sont maintenus et les réductions de charge des entreprises sans contrepartie accrutées. Les décisions nouvelles en matière de fiscalité ne font que réduire la progressivité de l'impôt direct et renforcer les injustices tout en imposant de nouveaux sacrifices aux moins favorisés et en accroissant les déficits.

Or ces choix servent de prétexte à poursuivre et amplifier la politique de destruction d'emplois dans les services publics avec pour conséquence une dégradation des services rendus aux usagers, une difficulté accrue à combattre les inégalités et pour les personnels la dégradation des conditions de travail et de formation et l'accroissement de la précarité. Cela risque d'induire des transferts supplémentaires de missions et de charges vers les collectivités territoriales.

Au lendemain d'annonces prétendant instaurer une politique en faveur de la jeunesse, ce sont des dizaines de milliers d'emplois pouvant offrir des débouchés immédiats aux jeunes qui sont ainsi supprimés.

Ce projet de budget, marqué par des choix idéologiques a priori, fragilise encore plus les services publics, les solidarités et le pouvoir d'achat pourtant indispensables pour faire face à la crise : non seulement il ne répond pas à la gravité de celle-ci mais il va aggraver la précarité et les inégalités et sacrifier l'avenir.

Rapport des IG : vers le management

Deux inspecteurs généraux** ont rendu en juillet un rapport sur la réforme de l'enseignement primaire. Il s'agit d'un bilan des nouvelles mesures de l'année scolaire écoulée : la nouvelle semaine scolaire, l'aide personnalisée, l'accompagnement éducatif, les nouveaux programmes et horaires, les protocoles d'évaluations en CM2 et CE1. Ce rapport sans surprise émet même un avis sur les évolutions à donner, y compris dans les relations hiérarchiques.

Nous avons analysé plus particulièrement deux points de ce rapport :

« **Les conséquences du resserrement du temps scolaire (en 4 jours) se font sentir sur la fatigue des élèves et des enseignants, sur la réduction du temps de dialogue avec les parents, sur le temps de concertation des enseignants, sur le temps consacré aux enseignements (le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement. L'année scolaire n'est plus que de 144 jours théoriques, alors que la moyenne européenne est de 185 jours).** »

c'est dans la généralisation de la semaine de 4 jours que le bilan est le plus négatif. Le rapport propose alors une évolution souhaitable vers la scolarisation du mercredi matin afin d'alléger la journée scolaire. Il était urgent de casser, il l'est moins de reconstruire !

« **Il devient en particulier indispensable d'asseoir la réforme de l'enseignement primaire sur une école transformée en un établissement public d'enseignement primaire (EPEP) ou RPC (regroupement pédagogique concentré), dont l'attente est manifeste chez de nombreux cadres, en particulier les IEN.** »

Ces établissements pourraient intégrer l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau et peut-être bientôt les jardins d'éveil! Rien de rassurant et ce projet de réforme ne répond pas à la difficulté de la tâche des directeurs .

Ce rapport est une fois de plus dans la lignée de communication positive sarkoziste : faire mieux avec moins ! Mais comment faire mieux réussir les élèves avec 2 h en moins, des suppressions massives de poste, une formation réduite et ceci dans un contexte de crise économique ?

Les retraités dans l'action

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, SFR-FSU, UNSA et la FGR-FP se sont réunies et ont fait le point sur le contexte général marqué par le développement du chômage et par l'affaiblissement de la protection sociale dont sont bénéficiaires les retraités comme les salariés. Elles affirment que les retraités, comme les salariés, n'ont pas à subir les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Unaniment elles demandent au gouvernement de répondre aux revendications prioritaires des retraités :
* le maintien de leur pouvoir d'achat largement affecté par les hausses de prix enregistrées en 2008 et la suppression de la revalorisation des pensions pendant le 1er trimestre 2009 ;
* un effort particulier envers les retraités ayant les revenus les plus modestes ;
* l'annonce officielle de l'abandon du projet de décret gouvernemental libéralisant et augmentant le coût de l'hébergement dans les maisons de retraite publiques et à but non lucratif et donc du reste à charge, créant des

disparités entre personnes hébergées et consolidant les inégalités territoriales ;
* la publication rapide de mesures concrètes mettant fin aux dépassements abusifs des honoraires médicaux, à la mise en place effective et généralisée de permanences de soins de qualité ;
* la diminution du forfait hospitalier.
* une répartition équilibrée des professionnels de santé sur tout le territoire ;
* l'amélioration des réponses à la hauteur des besoins des personnes en situation de perte d'autonomie à leur domicile et en établissement sur la base d'une organisation nationale collective et solidaire.
* lever l'ambiguïté sur la retraite des femmes
Les organisations syndicales ont décidé de poursuivre leur démarche unitaire afin d'obtenir des réponses concrètes aux besoins réels des retraités et demandent au préfet du Lot une entrevue pour exposer leurs revendications communes.
Elles appellent les retraités à se mobiliser lors de la journée commune d'action prévue le 16 octobre.

Laïcité : encore un coup tordu avec la loi Carle

Le SNUipp, avec d'autres organisations, avait dénoncé et demandé l'abrogation de l'article 89 de la loi de décentralisation de 2004 qui créait une inégalité profonde favorisant l'enseignement privé. En effet, cet article faisait obligation aux communes de résidence de financer, en toutes circonstances, la scolarité des élèves d'une école privée située dans une autre commune, sans les restrictions qui incombent à l'enseignement public.

Le SNUipp, en lien avec les élus et les parents d'élèves, avait mené une campagne demandant l'abrogation de l'article 89. Le SNUipp prend acte qu'en

fin le législateur mette fin à l'imbricatio juridique qui découlait de l'application de l'article 89 et l'abroge dans l'article 3 de la loi Carle.

En revanche, il dénonce les autres dispositifs mis en place dans la loi proposée par M. Carle qui instaurent une parité de financement entre les écoles publiques et privées.

Cette parité de financement accentue l'inégalité de traitement entre une école publique qui a vocation à accueillir tous les enfants et une école privée qui conserve la maîtrise de son recrutement et se voit

octroyer une plus grande liberté de gestion.

Le SNUipp rappelle que tout enfant, quel que soit son lieu de résidence, doit pouvoir être scolarisé dans l'enseignement public, en bénéficiant des meilleures conditions d'accueil. C'est un droit fondamental pour les familles. Au lieu d'accorder des avantages à l'enseignement privé et de supprimer des postes dans l'enseignement public, l'Etat et le législateur devraient prioritairement intervenir dans une mission de péréquation et d'harmonisation entre les écoles publiques.

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespouhlé -Fontgrumel - 46220
Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

Suppl 3 au N° 71 aout 2009 trimestriel

Déposé le 02/10/2009

REUNION D'INFORMATIONS SYNDICALES

**Le Snuipp organise
le mercredi 14 octobre
de 9h à 12h à l'IUFM de Cahors
une réunion d'informations syndicales.**

Le bilan des réformes mises en place l'an dernier :

- programmes,
- Aides personnalisées
- RASED
- Base-élèves
- Rythme des élèves
- Mouvement
- Evaluations

Après le bilan, les perspectives pour les années à venir (management des équipes éducatives, évaluations/inspections, EPEP) seront évoquées ainsi que les actions à mener. (voir dernière page : extrait du rapport de l'IGAEN)

Une réunion d'informations syndicales est un droit acquis en 1982. Tous les enseignants du premier degré ont le droit de participer sur leur temps de travail à 2 demi-journées d'informations syndicales.

Pour préserver le temps face aux élèves, nous les tenons sur les 108 heures.

Ce droit est particulièrement menacé. Plus vous serez nombreux à participer à ces réunions, moins il sera attaqué. La participation à ces réunions est une action syndicale.

Pour participer à la réunion d'informations syndicales, il suffit de prévenir l'IEN (voir modèle de lettre ci contre) (Le SNUipp a informé l'administration de la tenue de ces réunions.

NOM ,Prénom :
Ecole : Fonction :
à M... l'Inspect..... de l'Education Nationale, Circonscription de
Objet : Réunion d'information syndicale.
Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,
En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/82, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 46 qui aura lieu le mercredi 14 octobre 2009 à Cahors (salle de l'IUFM)
Fait à, le
(Signature)

Sommaire

Page 1 : Réunion informations syndicales
Page 2 et 3 : CAPD formation continue ; CTPD de rentrée, enquête mouvement ; stage étudiant
Page 4 : projet de budget : comment aggraver ; rapport IG : vers le management ; les retraités dans l'action ; laïcité : un coup tordu avec la loi Carle



Etudiant en master et stage en responsabilité

Dans le cadre de la réforme dite de « masterisation », le ministère prévoit dès cette année, et alors que la réforme n'est toujours pas bouclée définitivement, que les **étudiants en Master** puissent suivre des stages d'observation, de pratique accompagnée et **en responsabilité**.

La mise en place de ce dispositif, outre qu'elle montre les limites de la volonté de dialogue affichée par le ministère, ne saurait répondre à nos attentes concernant une formation professionnelle ambitieuse des enseignants. A terme, ces stages de 108 h. maximum, sont sensés de fait, remplacer l'ensemble du dispositif de formation professionnelle accompagnée qui était en vigueur jusqu'alors à l'IUFM durant l'année de stagiaire PE2 et celle de PE1. Remplacer surtout la formation ayant lieu avant la prise de classe en responsabilité : soit le stage d'observation, le stage filé de 36 jours sur l'année, les stages de pratique accompagnée de 15 jours, et les deux stages en responsabilité de 3 semaines (rémunérés 34,30 euros brut par heure).

Dans notre académie cela se traduirait par 890 stages de chaque. Selon l'IA, Observation et Pratique Accompagnée auraient lieu au cours du 1er trimestre, stages en responsabilité à partir de janvier en 2 vagues.

Il s'agit bien de faire prendre en charge des classes par des étudiants avant même qu'ils aient passé le concours. Les parents d'élèves se plaignaient déjà du fait que leurs enfants pouvaient être confiés à des enseignants recrutés sur liste complémentaire, donc ne possédant pas le concours, mais là on monte d'un cran dans la surenchère : on va confier leurs enfants pour trois semaines à un étudiant en cours de préparation au concours, et qui ne l'a même pas passé !

Et comment va être « suivi, formé, encadré » cet étudiant lancé de but en blanc dans le grand bain ?

De quel enseignant réfèrent s'agit-il ? Qui désigne ces référents ? Selon quels critères ? Quelle formation est demandée pour pouvoir exercer ce rôle ? Une décharge est-elle prévue pour assurer ces missions ? Et les PEIMF dans tout cela ?

Toutes ces questions posent des problèmes majeurs :

1- Celui des enjeux de la formation face aux défis de l'École Publique, de la validité d'un nouveau dispositif destiné à remplacer une année déjà bien courte de formation professionnelle qui était rémunérée en tant que fonctionnaire stagiaire.

2- Celui du fonctionnement des écoles : peut-on confier une classe en responsabilité à un étudiant avant le concours (pour mémoire, actuellement seuls les PE2, fonctionnaires stagiaires, se voient confier des classes).

3- Celui des BFC qui remplacent actuellement les collègues en formation continue sur les stages de trois semaines : on peut y voir encore la volonté de « racler » des postes, encore et toujours !

Pour le SNUipp : la formation professionnelle initiale ne saurait se réduire ainsi car elle doit permettre aux nouveaux collègues d'appréhender toutes les facettes et la complexité d'un métier en permanente évolution.

Le SNUipp s'opposera à l'utilisation des étudiants inscrits au concours de recrutement de professeurs des écoles comme moyen d'enseignement servant à compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacements de maîtres absents, remplacement de collègues en stage...),

Le texte du ministère est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid42647/mene0917847c.html>

CTPD du 28 septembre 2009 : bilan de rentrée

La FSU a profité de la tenue d'un CTPD le 28 septembre pour faire un bilan de l'année écoulée. Ci-dessous, l'extrait de la déclaration de la FSU, concernant le premier degré.

Au moment où dans le département, le privé connaît un affaiblissement certain, le service public d'éducation devrait pouvoir répondre à la demande de scolarisation de tous les élèves. Les besoins existent et les moyens ne sont pas à la hauteur. Dans le premier degré, nous effectuons la rentrée avec 10 postes en moins. En moyenne, dans le LOT, on passe au delà de la barre des 21 élèves par classe dans l'élémentaire et celle des 25 à la maternelle. Cette moyenne cache des réalités bien diverses : quelques écoles où les classes sont en dessous de 20 élèves et puis, les plus nombreuses celles où on arrive ou dépasse les 25. Il y a 5 ou 6 ans, la moyenne pour l'élémentaire était de 18.

La FSU est aujourd'hui porteuse du ras le bol des enseignants que l'on surcharge de réunions, de compte-rendus, de tâches de plus en plus administratives au détriment de la pédagogie.

L'an dernier a été une année de grands bouleversements dans le premier degré.

La FSU aurait aimé trouver une analyse de ces nouvelles dispositions dans les documents de préparation de ce CTPD. Seulement neuf lignes qui rappellent les diverses mesures et qui font penser que l'analyse des réformes n'a pas été menée.

Premier changement : la suppression de 2 h d'enseignement sous prétexte de donner plus à ce qui en ont le plus besoin. Ce raccourcissement de la durée des cours a apporté une pression supplémentaire aux enseignants qui doivent « boucler » les programmes dans le temps imparti, engendrant encore plus stress, faisant faire un bond en arrière de 50 ans en revenant à la vieille pédagogie frontale.

Pour la FSU, les nouveaux programmes ne mettent plus l'enfant au centre de l'apprentissage. L'élève devient plus un récipiendaire qu'il faut remplir coûte que coûte qu'un apprenant. De ces nouveaux programmes et de leur philosophie découlent toutes les autres mesures.

Réponse de l'IA

La rentrée a été sereine. Les ajustements de rentrée ont été marginaux (effectivement, on n'a pas pu ouvrir partout, faute de moyen et les 17 surnombres offrent un peu de marge pour le remplacement). Avec la LOLF nous sommes dans la culture de la responsabilité où tous les acteurs doivent rendre des comptes et être évalués. (Cela a le mérite d'être clair : soyons performants). L'Éducation Nationale a été gérée pendant des années sans mesurer ce qui s'y passait. C'est fini.

A propos des différents dispositifs (AP, PPRE...) : jamais le système ne s'est autant occupé des élèves en difficulté dans la cohérence et la continuité. (Quid de la pédagogie différenciée et des RASED).

A propos des maîtres surnuméraires : Il faut sortir de la logique de classes (pour les maternelles) et parler de groupes. A Cajarc comme à Puybrun, le matin, il y a 3 groupes d'élèves. L'après-midi, beaucoup de petits élèves soient repartent chez eux, soient font la sieste. C'est la mairie avec les associations qui prennent le relais. (Cela s'appelle une scolarisation à mi-temps)

A propos des RASED et des AP : les 108 heures permettent la concertation. On peut aller jusqu'à 6 h de concertation (sur les 60 h) si s'est nécessaire. Il faut les justifier auprès de l'IEN. Les AP ont bien joué leur rôle car elles interviennent en temps réel. Les RASED prennent le relais lorsque la difficulté scolaire est trop grande. (on voit mal comment après avoir perdu 7 postes, ils peuvent faire

Aide personnalisée : mesure emblématique de la réforme. Pour le moment, elle n'a pas fait la preuve magistrale de son efficacité. Par contre, les différents rapports notent tous une fatigue accrue des élèves et des enseignants.

Dans le LOT, il faut surtout noter sa mise en place laborieuse par le fait des ramassages scolaires nombreux dans ce département rural.

Les RASED : les mesures concernant les RASED découlent de la première : puisque les enseignants de la classe se chargent des élèves en difficulté, il n'y a plus besoin d'autant de maîtres spécialisés. Ces derniers, comme le note si bien le document dans les 9 lignes consacrées au premier degré, se verront cantonner dans le rôle d'un expert qui rendra des expertises. Cette mesure aura permis à l'administration de récupérer 7 postes dans le LOT. Il a fallu que parents, enseignants et élus se mobilisent pour que le gouvernement revienne provisoirement sur cette mesure et autorise l'administration à créer 1500 postes surnuméraires dont 3 pour le LOT qui sont par ailleurs allégrement détournés de leur fonction puisqu'ils servent de variable d'ajustement de rentrée (à Cajarc ou à Puybrun). Dans ces deux écoles, il n'a pas été jugé utile de créer de postes à la rentrée et les maîtres surnuméraires interviennent tous les matins pour dédoubler des classes trop chargées.

Et bien entendu, comme on est dans le management, il faut donc évaluer. Certes on évalue les élèves mais aussi les enseignants à travers les résultats des élèves, pour preuve lors des inspections, certains IEN demandent le tableau des résultats obtenus par les élèves. Mais que penser des évaluations lorsque celles-ci se passent en janvier, février et portent sur la totalité du programme ?

Décidément c'est une rentrée digne des précédentes.

La FSU rejette cette école qui ne cherche pas à faire réussir tous les élèves, cette école qui rejette les échecs sur les élèves, sur les enseignants en faisant semblant de tout faire pour la réussite de tous. L'investissement dans l'éducation est un investissement qui rapporte. C'est de l'avenir de nos élèves dont il est question.

pour intervenir partout où c'est nécessaire).

A propos des évaluations : elles sont un indicateur. Il faut bien des indicateurs. (Aucune justification pour le passage en cours d'année et bien sur pas un mot sur la présence des résultats sur les feuilles de pré inspections de certains IEN).

A propos des effectifs : Il manquerait environ 150 à 200 élèves d'après les mises à jour de base élèves. (Base Elèves est bien dangereux : il fait disparaître des élèves).

Pour l'avenir : l'IA veut améliorer le travail prospectif afin d'éviter les à coup de la carte scolaire. Par exemple en prévoyant des ouvertures où des fermetures un à deux ans avant.

Il veut aussi se pencher sur la recombinaison des RPI car dit-il les réalités territoriale ont évolué (communauté de communes...). (En clair : faire des économies de postes dans le rural en fermant les regroupant des RPI).

Le LOT est un mauvais élèves pour les remplacements (le taux d'efficacité est mauvais). Un groupe de travail sera mis en place.

ENR : 43 dossiers possibles (dont une école privée). 50 demandes. 20 actuellement équipées. (pourquoi faut-il encore financer le privé alors que les besoins des écoles publiques ne sont pas honorés ?)

Enquête mouvement (urgent)

L'an dernier, le mouvement a connu de grands bouleversements. L'Inspection académique réunit un groupe de travail le 9 octobre sur cette question. Afin de mieux porter la parole des personnels, fidèle à son habitude, le SNUipp vous demande votre avis :

Nom, prénom :

La fin de l'avis de participation : Avant, les personnels titulaires de leur poste devaient émettre un avis de participation mettant ainsi leur poste sur la liste des postes susceptibles d'être vacants. Nouveau mouvement : tous les postes (sauf les vacants) sont susceptibles d'être vacants.

Est-ce une bonne chose ?

oui non sans avis

Les zones géographiques : les vœux étant toujours limités à 30 mais le nombre de postes susceptibles ayant augmenté, l'administration a créé des zones géographiques groupant ainsi tous les vœux d'une catégorie : par ex adj mat dans la zone F5. On ne postule plus sur une école, mais sur une zone.

Est-ce une bonne chose ?

oui non sans avis

La disparition de la seconde phase : Lors des précédents mouvements, il y avait 2 phases avec émission de vœux et barème. Au dernier mouvement, la seconde phase a disparu, l'administration plaçant les candidats sur des postes qu'ils n'avaient pas demandés. C'est ce qu'on a appelé : « l'extension des vœux. »

Est-ce une bonne chose ?

oui non sans avis

L'augmentation des postes à profil : Au fil du temps, la liste des postes à profil (poste hors barème, sur entretien) s'est allongée avec l'entrée des postes de directeurs pour les écoles à 10 classes et plus.

Est-ce une bonne chose ?

oui non sans avis

L'impossibilité de tout contrôle par les élus du personnel : les annonces de la part de l'administration de pré affectation souvent erronées (25% d'erreurs), l'augmentation des postes à profil, le système d'extension des vœux souvent opaque ont rendu encore plus ardu la tâche des délégués des personnels.

Est-ce une bonne chose ?

oui non sans avis

Autres remarques (comment avez-vous ressenti le mouvement ? Votre position par rapport aux postes fléchés ? ...)

A glisser dans l'enveloppe T ou à remplir sur le site <http://46.snuipp.fr>